

## Poids et Cours de la Monnoie

DANS LA PROVINCE DE QUEBEC,  
(Suivant l'Ordonnance du 29 Mars, 1777.)

L'OR.	Poids.	C. établi.			An. C.
		Gros grs.	℥. s. d.	ll. s. a.	
La Portugaise pésant -	18 6	4 0 0	96 0 0		
La Moydore -	6 20	1 10 0	36 0 0		
Le Quadruple ou pièce de quatre Pistoles	17 0	3 12 0	86 8 0		
La Guinée -	5 8	1 3 4	28 0 0		
Le Louis d'Or -	5 3	1 2 6	27 0 0		

En payant deux pennys un farthing (ou quatre fol<sup>s</sup> et demi) pour chaque grain au-dessous du dit poids.

L'ARGENT.	C. établi.			An. C.
	℥. s. d.	ll. s. a.		
L'a Piastre Espagnole -	0 5 0	6 0 0		
L'Ecu d'Angleterre -	0 5 6	6 12 0		
L'Ecu de France de 6 livres tournois	0 5 6	6 12 0		
L'Ecu de France de 4 livres 10	0 4 2	5 0 0		
L'sols tournois -	0 1 1	1 6 0		
Shelling Anglois -	0 1 1	1 6 0		
La pièce de France de vingt-quatre sols tournois -	0 1 1	1 6 0		
La Escalin -	0 1 0	1 4 0		
La pièce de France de trente-fix sols tournois -	0 1 8	2 0 0		

Toutes les différentes pièces de Monnoie d'Or ou d'Argent ci-dénomées, les plus hautes comme les plus basses, auront cours à raison de ces différens taux. Et les dites espèces de Monnoie, ou aucune d'icelles, seront légalement données en paiement de toutes dettes quelconques.